



## VILLE D'ETAMPES

### DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-79

**OBJET : Signature d'un contrat → Spectacle « Tom à la Ferme » - à Jean Carmet le 30-05-26**

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2026-011 en date du 8 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite signer un contrat avec l'association NACEO PROD pour organiser le spectacle « TOM A LA FERME » à l'Espace Jean Carmet le samedi 30 mai 2026 à 20H30,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Olivier SANQUER, Président de l'association NACEO PROD, souhaite répondre à cette demande,

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De signer un contrat avec l'association NACEO PROD, représentée par Monsieur Olivier SANQUER en sa qualité de président, domicilié 6B Rue du Moulin de l'Abbé – 17740 SAINTE-MARIE-DE-RE.

**ARTICLE 2** : De permettre aux prestataires de mener à bien cette mission, en contrepartie de la somme de 4100 euros TTC correspondant au frais (prestation, déplacements, logistique, TVA).

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.
- Monsieur Olivier SANQUER – Président de l'association NACEO PROD.

Fait à Étampes, le 15 MAI 2026

Gilles BAYART  
Maire d'Étampes



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 15 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20260515-VI-DEC-2026-79-AU  
Date de télétransmission : 15/05/2026  
Date de réception préfecture : 15/05/2026